# RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

## SUR LA ROUTE, À DROITE OU À GAUCHE ?

La route est un espace collectif partagé, tous les usagers (automobilistes, deux-roues, piétons) sont soumis à l'obligation du respect du Code de la route.

Dès lors que le randonneur aborde l'asphalte; le seul texte ayant force de loi est celui du code de la route, dont voici quelques règles :

Si accotement ou trottoir, il doit être utilisé quel que soit le côté de la route.

Si pas d'accotement ou trottoir, le groupe de randonneur doit se déplacer à gauche, en file indienne...

... sauf si le bon sens l'impose, par exemple pour éviter de traverser deux fois une route ou selon la dangerosité de l'accotement.

Dans tous les cas, faire preuve de bon sens et se placer là où le risque est le moins important.



Il est fortement conseillé de placer un responsable à l'avant, un autre à l'arrière du groupe et de désigner un éclaireur pour les virages, avec pour chacun un gilet fluo.

Quand l'itinéraire croise une route, le groupe doit utiliser le passage prévu. S'il n'existe pas à moins de 50 m, le groupe doit traverser perpendiculairement à l'axe

### INCIDENTS ET ACCIDENTS

A = Atteindre.

P = Protéger.

B = Bilan.

A = Alerter.

S = Secourir.

A.P.B.A.S. est un processus qui constitue la CHAINE DE SECOURS. L'objectif majeur est de rappeler la succession des tâches capitales pour la sécurité de tous, dans des situations où l'affolement et le manque de lucidité peuvent avoir des conséquences graves pour le groupe. Par son application, il permet de :

routier.

Se sécuriser soi-même > Sécuriser le groupe > S'occuper de la victime.

Vous êtes animateur de randonnée pédestre et non médecin > Ne faites que ce que vous savez réellement faire avec efficacité, dans le calme, avec lucidité et bon sens.

- 1. GERER soi-même > garder une vue d'ensemble de la situation.
- GERER le groupe > le mettre à l'écart, le confier au serre-file, voire évacuer le groupe. Rassurer, rester calme.
- 3. GERER la ou les victimes > pour éviter un sur-accident, faire le bilan et prévenir les secours si besoin.
- 4. GERER l'attente des secours > surveiller l'évolution des victimes et la situation du groupe.
- APRES l'accident > déclarer l'accident dans les 5 jours à la FFRandonnée.

# RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

## SUR LA ROUTE, À DROITE OU À GAUCHE ?

La route est un espace collectif partagé, tous les usagers (automobilistes, deux-roues, piétons) sont soumis à l'obligation du respect du Code de la route.

Dès lors que le randonneur aborde l'asphalte; le seul texte ayant force de loi est celui du code de la route, dont voici quelques règles :

Si accotement ou trottoir, il doit être utilisé quel que soit le côté de la route.

Si pas d'accotement ou trottoir, le groupe de randonneur doit se déplacer à gauche, en file indienne...

... sauf si le bon sens l'impose, par exemple pour éviter de traverser deux fois une route ou selon la dangerosité de l'accotement.

Dans tous les cas, faire preuve de bon sens et se placer là où le risque est le moins important.



Il est fortement conseillé de placer un responsable à l'avant, un autre à l'arrière du groupe et de désigner un éclaireur pour les virages, avec pour chacun un gilet fluo.

Quand l'itinéraire croise une route, le groupe doit utiliser le passage prévu.

S'il n'existe pas à moins de 50 m, le groupe doit traverser perpendiculairement à l'axe routier.

### INCIDENTS ET ACCIDENTS

A = Atteindre.

P = Protéger.

B = Bilan.

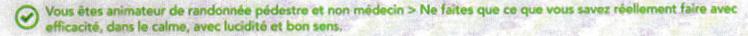
A = Alerter.

S = Secourir,

A.P.B.A.S. est un processus qui constitue la CHAINE DE SECOURS. L'objectif majeur est de rappeler la succession des tâches capitales pour la sécurité de tous, dans des

situations où l'affolement et le manque de lucidité peuvent avoir des conséquences graves pour le groupe. Par son application, il permet de :

Se sécuriser soi-même > Sécuriser le groupe > S'occuper de la victime.



- 1. GERER soi-même > garder une vue d'ensemble de la situation.
- 2. GERER le groupe > le mettre à l'écart, le confier au serre-file, voire évacuer le groupe. Rassurer, rester calme.
- 3. GERER la ou les victimes > pour éviter un sur-accident, faire le bilan et prévenir les secours si besoin.
- GERER l'attente des secours > surveiller l'évolution des victimes et la situation du groupe.
- APRES l'accident > déclarer l'accident dans les 5 jours à la FFRandonnée.